

Merci de retourner ce dossier complété
à l'adresse mail suivante : adhesionfcv@gmail.com
ou via le site.

Merci de cocher toutes les cases vous concernant, de remplir et parapher chaque page,
de dater et signer en fin de dossier.

Adhésion (année civile)

*Si vous adhérez en cours d'année, vous réglez une cotisation au pro rata et renouvelerez en janvier de l'année suivante
(voir le document « montants adhésion FCV »)*

Je soussigné(e), représentant(e) légal du Centre de Formation :

Nom du centre :

Nom du ou des dirigeant(s).....

Tél. du centre : Tél. d'un ou des dirigeants.....

Adresse du centre :

Mail (en lettres majuscules) : Site Internet :

Structure juridique : Créée le : Code APE :

Engagements

souhaite adhérer à la FCV au titre d'Organisme de Formation. Je m'engage à régler ma cotisation de la façon suivante (aucun remboursement d'adhésion n'est possible) :

par virement bancaire. (vivement recommandé). Informations nécessaires : IBAN : FR76 1027 8073 6200 0206 5360 105
BIC : CMCIFR2A

par CB sur site sécurisé (vous recevrez un mail avec un lien pour payer une fois votre demande d'adhésion acceptée)

Le présent contrat est à tacite reconduction. En cas de non-renouvellement, je devrais le notifier par mail

atteste être enregistré(e) en tant que formateur au numéro

atteste être détenteur d'une assurance responsabilité civile professionnelle numéro.....

atteste satisfaire aux obligations légales d'un Organisme de Formation

déclare avoir pris connaissance du Code de Déontologie*, du Règlement Intérieur* de la FCV, ainsi que de la charte des Organismes de Formation* et m'engage à les respecter pendant toute la durée de mon adhésion

*Documents disponibles sur le site de la FCV.

m'engage à informer la FCV :

* de toute modification concernant la situation du Centre de Formation pendant la période d'adhésion

* de tous changements de dirigeant et/ou de représentant légal

* de tous changements dans le contenu pédagogique de la formation en coaching de vie

accepte, par la présente adhésion, de recevoir par mail ou par courrier, les informations (revue, actualités, lettre aux adhérents...) de la part de la FCV

autorise la publication des données (autorisation page suivante)

suis informé(e) que le non-paiement de ma cotisation à la date anniversaire aura pour conséquence ma désinscription du site

Autorisation de publication de données

Nom de l'Organisme de Formation (obligatoire) :

Personne à contacter (facultatif) :

Adresse :

Code Postal (obligatoire) : Ville (obligatoire) :

Numéro(s) de téléphone :

Email (obligatoire): Site Internet :

Documents (dématérialisés) à joindre au dossier d'adhésion

- La/les plaquettes/documentations/brochures de présentation de l'Organisme de Formation incluant les contenus pédagogiques des formations et justifiant des 200 heures minimum de formation en coaching dans le respect de la Charte des Centres de Formation
- Une lettre de motivation
- Une photo numérique (identité ou logo). Elle figurera avec l'ensemble des informations que vous nous aurez communiquées, sur la page de notre site « Adhérents/Centres de Formation agréés »

Un entretien vous sera proposé entre l'un(e) des représentant(e)s ou dirigeant(e) de l'Organisme et un ou plusieurs des membres du CA de la FCV. Dans le cas où votre dossier serait incomplet, celui-ci sera mis en attente et non validé.

Fait à :

Cachet de l'Organisme de Formation et signature :

Date :

Si votre dossier est conforme, vous recevrez :

- l'agrément de la FCV indiquant vos dates d'adhésion
- votre reçu de paiement
- le logo de la fédération en format électronique

Vous serez référencé sur le site web FCV.

Sous réserve de validation du dossier par la FCV, vous pourrez utiliser la mention « Organisme de Formation agréé par la Fédération de Coaching de Vie » ainsi que le logo (non-modifiable). Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an à dater du jour de validation de mon dossier par la FCV.

Les Organismes de Formation agréés par la FCV sont ceux qui, en raison de l'intérêt qu'ils portent aux buts de la Fédération, sont admis en cette qualité à la FCV. Les Organismes de Formation agréés sont garants d'un contenu de formation permettant à tout professionnel d'assurer une intervention de qualité et de répondre aux exigences de coach professionnel. Ce titre est délivré si :

- vous dispensez 200 heures minimum de formation en coaching
- vous délivrez une certification ou un diplôme

IMPORTANT !

- Les Organismes de Formation agréés FCV ne sont pas habilités à délivrer l'agrément de « Coach pro agréé FCV ». Seule la FCV peut établir cet agrément. Pour ce faire, les stagiaires doivent faire parvenir à la FCV leurs dossiers d'adhésions. Ceux-ci sont téléchargeables en ligne sur le site de la FCV : www.federationcoachingdevie.org
- Seules les formations réalisées pendant la durée d'adhésion de l'Organisme de Formation à la FCV sont comptabilisables au titre de "formations agréées".